



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 09788

Numéro SIREN : 808 541 148

Nom ou dénomination : 3JANVIER

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2017 sous le numéro de dépôt 31749

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
DGFIP N° 2050-SD 2017
27 JUL. 2017

Désignation de l'entreprise : SAS 3JANVIER Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise 65 bis avenue du general de gaulle 92250 LA GARENNE-COLOMBESE l'exercice précédent : 13

Numéro SIRET : 8 0 8 5 4 1 1 4 8 0 0 0 1 7 Néant ☐

				Exercice clos le, N° 31749		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	355	1 039	
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES *	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	355	1 039	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	40 386	40 386
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 122	5 122
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	113 422	113 422	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	158 929	158 929	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	355	159 969	

CE
A L'ORIGINAL
CERTIFICAT CONFORME

SAGE Experts-comptables janvier 2017

Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		SAS 3JANVIER		Néant ☐ *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....7 500...)	DA	7 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	50 000	
	Report à nouveau	DH	6 550	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	75 541	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	140 341
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 828	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	800	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	19 628	
Ecart de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	159 969	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	19 628	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>SAS - 3 JANVIER</u>				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	194 070	FH		FI	194 070
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	194 070	FK		FL	194 070	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	194 070	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	37	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	12 946	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 416	
	Salaires et traitements *					FY	55 380	
	Charges sociales (10)					FZ	21 107	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	355	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	91 241	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	102 829		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	102 829		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3 JANVIER		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	27 288		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	194 070		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	118 529		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	75 541		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3 JANVIER</u>										Néant ☐ *				
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II			KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS		KT		KU			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX			
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD	1 394		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
		Avances et acomptes						LK		LL		LM		
		TOTAL III						LN		LO		LP	1 394	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
Autres participations						8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V				
TOTAL IV						LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG		OH		OJ	1 394		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
				1		2		3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II			IO		LV		LW			
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG		MH			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK			
		Inst. gales, agencts, aménagements divers					IU		MM		MN			
		Matériel de transport					IV		MP		MQ			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	1 394	MT	1 394		
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW			
		Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
		Avances et acomptes						NC		ND		NE		
		TOTAL III						IY		NG	1 394	NH	1 394	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		
Autres participations						IØ		ØX		ØY				
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C				
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F				
TOTAL IV						I3		NJ		NK				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		ØK		ØL	1 394	ØM	1 394

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 3 JANVIERNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS 3JANVIERNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE		PF		PG		PH
Terrains			PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM	355	QN		QO
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT
TOTAL III			QU		QV	355	QW		QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN		ØP	355	ØQ		ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobiliations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gles, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gles, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 13 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 159 968,59 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 75 540,73 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/03/2017

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'FICOREX'.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 394 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		1 394		1 394
Immobilisations financières				
TOTAL		1 394		1 394

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 355 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		355		355
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		355		355

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.bureau & informatique	1 394	355	1 039	3 ans
TOTAL	1 394	355	1 039	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 45 508 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	45 508	45 508	
TOTAL	45 508	45 508	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 15/06/2017

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 7 500 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	75,00	7 500
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	75,00	7 500

4.2 - Etat des dettes = 19 628 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales	18 828	18 828		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	800	800		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	19 628	19 628		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 496 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	696
Autres dettes	800
TOTAL	1 496

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 194 070 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	194 070	100,00 %
TOTAL	194 070	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 27 288 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	102 829		102 829
Résultat financier			
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	102 829	27 288	75 541

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 1 496 E

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	696
Taxe apprentissage(448601)	377
Taxe formation professionnelle(448602)	319
Autres dettes :	800
Prov honoraire(468601)	800
TOTAL	1 496

Réévaluation des immobilisations

Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

Réévaluation des immobilisations (suite)

Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :

Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :

Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :

Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:

Autres commentaires :

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 13 mois	30/11/2014 12 mois	30/11/2013 mois	30/11/2013 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	7 500	7 500			
b) Nombre d'actions émises	100	100			
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	194 070	219 560			
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	103 184	150 467			
c) Impôt sur les bénéfices	27 288	43 167			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	75 896	107 300			
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	75 541	107 300			
f) Montants des bénéfices distribués	50 000				
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	759	1 073			
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	755	1 073			
c) Dividende versé à chaque action	500				
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	1	1			
b) Montant de la masse salariale	55 380	44 000			
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	21 107	10 272			

Observations complémentaires

SAS 3JANVIER

**SAS AU CAPITAL DE 7 500 €
65 BIS AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
92250 LA GARENNE-COLOMBES**

RCS NANTERRE 808 541 148

FEUILLE DE PRESENCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 MAI 2017

Nom et prénom des actionnaires et
des mandataires

Nombre
d'actions

Emargements
de voix

1. Monsieur CHEMLA David

99

2. Madame RAPUCH Diana

1




SAS 3JANVIER

**SAS AU CAPITAL DE 7 500 €
65 BIS AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
92250 LA GARENNE-COLOMBES**

RCS NANTERRE 808 541 148

**RAPPORT DE GESTION
À PRESENTER
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE LE 12 MAI 2017**

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires.

Vous avez été informé de la tenue de la présente Assemblée par l'envoi d'une lettre de convocation qui a été adressée à chacun d'entre vous en la forme ordinaire du 12 mai 2017.

Le présent rapport ainsi que, les comptes de l'exercice écoulé et les autres documents ou renseignements se rapportant à la tenue de votre Assemblée ont été mis ou tenus à votre disposition dans les conditions, formes et délais voulus par la Loi et les règlements.

Après avoir rappelé l'ordre du jour de celle-ci, nous allons en développerons les principaux points.

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

* Lecture du Rapport de Gestion établi par l'Assemblée Générale Ordinaire visé à l'article 232-1 du Code du Commerce et présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

* Approbation, s'il y a lieu, des desdits comptes, bilan et conventions.

* Quitus aux administrateurs et affectation du résultat.

* Questions diverses

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'M' or 'J' followed by a flourish.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le présent rapport comportera quatre parties :

- Informations Générales,
- Informations Complémentaires,
- Proposition d'Affectation du Résultat
- Conventions visées par l'Article L227-10 du Code de Commerce,

I-INFORMATIONS GÉNÉRALES

a) Commentaire sur la situation de la Société et de son activité au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires de la Société, réalisé pour l'exercice 2016, s'est élevé à la somme de 194 070 € hors taxes.

Les frais de personnel se sont élevés à la somme globale de 76 487 € dont 21 107 € de charges sociales, pour un effectif de 1 personne en fin d'exercice.

b) Résultat de cette activité

	31.12.2015	31.12.2016
Résultat d'exploitation	150 467 €	194 070€
Résultat Financier	0,00 €	0
Résultat Exceptionnel	0,00 €	0
Impôt sur les Bénéfices	43 167 €	27 288€
Résultat Comptable	107 300 €	75 541€

c) Activités de la Société en matière de recherche et de développement

Nous n'avons pas d'activité particulière à mentionner dans le présent rapport.

d) Evolution prévisible de la société et les perspectives d'avenir

Nous pensons que l'exercice en cours devrait conduire à une progression de notre chiffre d'affaires.

e) Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Néant.

II- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

a) Modifications apportées au mode de Présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes

Aucune modification.

b) Activité des filiales de la Société

Néant.

c) Prises de participations visées à l'article L223-6 du code de Commerce

Rien à signaler.

d) Cession d'actions intervenues

Néant.

e) Acquisition d'actions destinées à être attribuées au personnel dans le cadre de son intéressement

Néant.

f) Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription réservées au personnel de la Société

Néant.

g) Dividendes versés au cours des 3 derniers exercices clos

Des dividendes pour un montant de 50.000€ ont été effectués en 2016 au titre de l'exercice 2015.

h) Liste des fonctions exercées par les associés

Pour satisfaire aux exigences de l'article L 225-102 du code de commerce le présent rapport doit donner la liste des fonctions et mandats exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice.

- Madame RAPUCH Diana Actionnaire

- Monsieur CHEMLA David Actionnaire Président - Directeur Général

i) Participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, le présent rapport doit indiquer l'état de la participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice, et la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et le personnel des sociétés qui lui sont liés au sens de l'article L/225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) ou d'un fonds Commun de Placement d'entreprises (F.C.P.E).

Au dernier jour de l'exercice, la proportion du capital social détenue par les salariés dans le cadre d'un P.E.E. ou d'un F.C.P.E. était :

- par le personnel de la société : néant
- par le personnel de sociétés contrôlées par la société : néant

j) La liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales entre la société et l'un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires détenant plus de 10% des droits de vote et, en application de l'article L227-01 du Code de Commerce, a été mise à la disposition des Associés.

k) Risques technologiques

La société n'exploite pas d'installations classées au sens de l'article L225-102-2 du Code de Commerce.

l) Dettes fournisseurs

- Année 2016 : 800,00 €

III-AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 75 540,79 €, de la façon suivante :

- Autres réserves :	75 000,00 €
- Report à Nouveau :	540,79 €

IV CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE

Néant.

SAS 3JANVIER

**SAS AU CAPITAL DE 7 500 €
65 BIS AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
92250 LA GARENNE-COLOMBES**

RCS NANTERRE 808 541 148

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 12 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le douze mai à quatorze heures, les actionnaires de la Société 3JANVIER, Société par Actions Simplifiée, au capital de 7 500 €, immatriculée au registre du commerce de Nanterre sous le numéro RCS NANTERRE 808 541 148, se sont réunis au siège social 65 bis avenue du Général de Gaulle 92250 La Garenne-Colombes, en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions statutaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par tous les actionnaires présents.

Monsieur CHEMLA David préside la séance en sa qualité de président du conseil.

Le président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres de bureau, fait ressortir que les actionnaires, présents ou représentés, possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote et qu'en conséquence, l'assemblée générale, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation, s'il y a lieu, desdits comptes, bilan et conventions.
- Quitus aux administrateurs et affectation du résultat.
- Questions diverses.

Puis, il dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion des dirigeants,
- l'inventaire, les états financiers et l'annexe des comptes de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis, il rappelle que le projet de résolutions, l'inventaire, les états financiers et l'annexe des comptes, ainsi que les textes de résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée.

Après échanges de vues des différentes questions auxquelles il est répondu par le président, la discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, faisant ressortir un bénéfice de 75 540,73 €.

En conséquence, il ratifie la gestion du conseil d'administration pendant ledit exercice et lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition des dirigeants réunis le 12 mai 2017, décide que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016, bénéficiaire pour un montant de 75 540,73 €, sera affecté de la façon suivante :

- Autres réserves : 75 000,00 €

- Report à nouveau : 540,73 €.

Une distribution de dividendes s'effectuera dans le courant 2017 par prélèvement sur les réserves soit de 125 000,00 € pour un montant de 70 000,00 €, le solde étant de 55 000,00 €.

Cette distribution s'effectuera suivant les nouvelles dispositions fiscales applicables pour l'année 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale examine la possibilité d'allouer à la Direction une gratification.

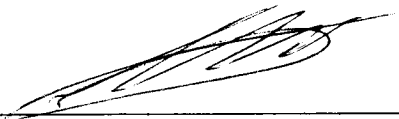
Aucune gratification n'est allouée à la Direction au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Monsieur CHEMLA David



Madame RAPUCH Diana

